

BUREAU SYNDICAL

REUNION DU 28 FÉVRIER 2011

Date de la convocation : 21 Février 2011

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents : Monsieur Henri LAURENT (1er Vice-Président)

Monsieur Alain RENARD (2ème Vice-Président)

Excusés: Monsieur Bernard LAURET (3ème Vice-Président) Monsieur Anacléto ALFONSO (Secrétaire)

DÉLIBÉRATION N° 2011-02-28 C REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT SUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX (C.U.B)

Bureau Syndical du 28/02/2011

DÉLIBÉRATION N° 2011-02-28 C REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT SUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX (C.U.B)

Le Bureau Syndical,

Le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 fixe les conditions et modalités de remboursement des frais de déplacements des agents des collectivités locales et de leurs établissements publics. Il étend à ces mêmes agents la simplification des conditions et des modalités de règlement des frais de déplacement réalisés au profit des agents de l'État par le décret 2006-781 du 3 juillet 2006.

Depuis le décret du 3 juillet 2006, les Communautés Urbaines sont considérées comme formant une seule et même commune, ce qui signifie qu'aucun remboursement sur la base d'indemnités kilométriques ne peut se faire pour des déplacements d'une commune à une autre au sein de la C.U.B.

Aussi, compte tenu de la grandeur du territoire de la C.U.B, il convient d'utiliser la possibilité offerte par le texte, de déroger à cette disposition en dissociant les communes de la CUB.

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

 De déroger au décret du 3 juillet 2006 en dissociant les communes de la C.U.B afin de permettre le remboursement des déplacements des agents sur ce territoire.

Nombre de membres présents: 3 Nombre de suffrages exprimés: 3

Votes:

Pour.....3.

Contre......
Abstentions..

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE, le 2 8 FEV. 2011 Pour expédition conforme.

La Présidente du Syndicat Mixte Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2ème étage) - 33000 Bordeaux Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr